



2016 AGITÉE 2017 TOUJOURS MOTIVÉS

LE DOSSIER **P.6**
5 arguments pour les 32 H



MOUVEMENTS SOCIAUX **P.x**
ATSEM, crèche, théâtres



NOUVELLE RUBRIQUE **P. 9**
Et si on parlait travail ?



Le mot du secrétaire

Se soigner suivant ses besoins !

Ce slogan cher à la CGT reste plus que jamais d'actualité! Les candidats aux présidentielles d'avril 2017 y vont de bon cœur avec notre bien commun: **notre sécurité sociale**.

Forcément, les dégâts occasionnés par le Parti Socialiste portant à bout de bras les programmes néo-libéraux, ne peuvent qu'engager les candidats de droite entre autres, à surenchérir !

François Fillon le premier, souhaite ouvertement transformer notre système de soin basé sur la solidarité, en une manne financière pour les **assurances** souvent affiliées aux mutuelles.

Pour exemple, le bilan de l'étude de l'INSEE pour l'année **2015**, révèle que les mutuelles ont encaissé **33 milliards** d'euros alors que le déficit de la sécurité sociale n'était que de **13 milliards**. Ces chiffres à eux seuls montrent bien le transfert de nos cotisations santé vers les caisses du système privé !

Ce phénomène va s'accroître en **2017** avec le plan d'économie sur le **projet de loi de finance** de la sécurité sociale.

Par ailleurs, le dossier des mutuelles revient dans les collectivités. Les premiers chiffres en notre possession annoncent encore des **augmentations de tarifs** des contrats santé et prévoyance à la ville de Lyon.

La CGT a pris ce dossier à bras le corps et vous engage à lutter pour défendre la sécurité sociale afin que nous puissions tous nous soigner **suivant nos besoins et non suivant nos moyens** !

Bonne année!

Sommaire

2	L'ÉDITO
3-5	ÉCHOS DES SERVICES
6	LE DOSSIER
7-8	ÉCHOS DES SERVICES
8	ACTUALITÉ NATIONALE
9	TÉMOIGNAGE
10	CULTURE MILITANTE
11	RETRAITÉS
12	ZOOM SUR...

DU COTÉ DU WEB



Visionnez l'actu' avec les vidéos du profil **facebook** de la CGT Ville de Lyon

ÉCRIVEZ-NOUS: latribune@yahoo.com

SITE WEB: <http://www.latribunedesmunicipaux.fr>

Inscrivez vous à la **news letter**.

FACEBOOK: CGT de la ville de lyon



TWITTER: @CGT_VILLE_LYON

Email: SYNDICATCGT.messagerie@mairie-lyon.fr

MENTIONS LEGALES

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon. *Imprimé par nos soins.*

Directeur de publication: Richard Delauzun
C.P.A.P 0519S06896

Adresse postale:

CGT-Ville de Lyon, Salle 26, Bourse du travail
69422 LYON CEDEX 03
Tél: 04 72 10 39 46

L'agenda

COMITÉ TECHNIQUE:

- Le **19 janvier**. 9h-17h
- Le **16 février**. 9h-17h



COMMISSION EXÉCUTIVE. Bourse du travail :

- Le **17 janvier et 14 février**. 8h30-17h

RÉUNIONS D'INFORMATIONS

ASVP. Bourse du travail :

- Le **13 janvier et le 17 février**. 10h-12h et 14h-16h

CCAS-EHPA . Bourse du travail :

- Le **20 janvier et le 24 février**. 14h-16h

Police municipale. Serlin :

- Le **7 février**. 10h-12h

Dans les mairies d'arrondissements 14h-16h

- Mairie du 2e arr. **Le 1^{er} février**
- Mairie du 3e arr. **Le 16 janvier**
- Mairie du 4e arr. **Le 6 février**
- Mairie du 5e arr. **Le 23 janvier**
- Mairie du 6e arr. **Le 13 février**
- Mairie du 7e arr. **Le 24 janvier**
- Mairie du 8e arr. **Le 20 février**
- Mairie du 9e arr. **Le 30 janvier**

UGICT CGT

- Formation d'accueil des **nouveaux adhérents**.
Le **7 février** journée, lieu à préciser.

Inscription à l'adresse suivante: syndicat.ugict-cgt@mairie-lyon.fr

- **Assemblée Générale** annuelle,
Le **21 mars** journée, lieu à préciser.

Grippe au CCAS



Rien ne va plus au CCAS. Le virus de la grippe est bien présent et fait des victimes chez les personnes âgées. Grâce aux agents de terrain dans nos maisons publiques, nos anciens s'en sortent assez bien.

Malheureusement le virus n'a pas épargné la direction du CCAS et a grippé le service gérontologie !

Voici l'**ordonnance** pour traiter le mal :

- Beaucoup de **bienveillance**
- Plus de personnel dans les EHPAD
- Augmenter la dose de **reconnaissance**
- Reconnaître la **pénibilité** des métiers autour de la personne âgée
- Faire une prise de sang pour rechercher les microbes, les bactéries malignes résistantes à l'origine du mal-être au CCAS
- Après résultats, vaccination pour **éradication du mal**

Baisse de la masse salariale pour 2017



Concernant le **budget 2017** de la Ville de Lyon et les marges de manœuvre, voici la suite et sûrement pas la fin !

Le budget 2017, voté en décembre 2016, prévoit la **diminution d'au moins 26 postes** puis d'au moins 20 postes par an pour les années à venir.

La masse salariale sera réduite de **1,8M€** en 2017. Si la diminution des dotations de l'Etat pèse sur l'élaboration budgétaire, nous déplorons que les salariés fassent les frais de cette politique déflationniste.

En effet il ne faut pas oublier que le déficit de l'Etat est dû aux nombreuses exonérations fiscales, à l'évasion fiscale et au recours à l'emprunt pour combler ce déficit. Ces emprunts sont souscrits auprès des plus riches qui sont ceux qui paient en proportion le moins d'impôts ! L'administration nous annonce un **audit** privé pour trouver de nouvelles marges de manœuvres sur la masse salariale : méfiance. **Restons vigilants** sur les remplacements, les postes non pourvus, les restructurations de services.

Les chiffres de la précarité

A la ville de Lyon, le nombre d'**emplois précaires** représente **28%** du nombre des postes. Les Directions où l'on retrouve le plus d'emplois non-permanents :

- L'archéologie : 172%
- Les sports : 109%
- L'éducation : 69%
- La culture : 34%

La Ville de Lyon emploie au total :

- 6123 fonctionnaires
 - 1190 non titulaires
 - 2411 Allocataires (Allocation Temporaire d'Attente) et saisonniers
- soit **39,4% de non fonctionnaires !**

Actions du 29 novembre 2016



©photo: D.R.

Le matin du mardi 29 novembre, la CGT était présente devant l'Annexe de Jaurès et de l'Hôtel de ville.

L'objectif de cette journée intersyndicale était de se mobiliser pour la **défense du pouvoir d'achat, du statut et des conditions de travail**.

Pour la première fois, **deux tracts** ont été distribués : un pour les agents ville de Lyon et un pour les citoyens. Un préavis de grève de 1 à 24 heures avait été déposé pour cette journée et un rassemblement a eu lieu à la Préfecture.

La section des crèches mobilisée contre l'usure

Les agents et les cadres représentés par la CGT ont alerté sur les **tensions** qui règnent actuellement au sein des crèches de la ville de Lyon. Une **grève** a eu lieu le **29 novembre 2016** pour défendre leurs légitimes revendications et pour la défense du service public. Les effectifs d'adultes présents auprès des enfants sont **insuffisants!** Cette situation entraîne une usure professionnelle. Les raisons de ce manque de personnel sont multiples, notamment les taux de remplissage contractualisés entre la Caisse d'allocation Familiale (CAF) et la Ville de Lyon entraînent un grand nombre de jours d'ouverture dans l'année. La CGT a établi avec les agents, un **cahier de revendications** sur la base de :



©photo: D.R.

- La création de **90 postes** manquants auprès des enfants pour assurer un taux d'encadrement acceptable
- une **revalorisation** des grilles de salaires et des primes
- une meilleure **reconnaissance** financière des diplômes et des responsabilités
- Un **allègement** des tâches non directement liées aux soins à apporter aux enfants
- La suppression des **réunions tardives** et le maintien d'horaires stables pour les agents

Pour le moment, la ville de Lyon joue la montre et nous renvoie à 2018, mais la section reste mobilisée!

Fermeture des crèches pendant les vacances scolaires

Une expérimentation de **fermeture anticipée** est à l'étude pour les vacances scolaires d'hiver **sur sept crèches**. Cette proposition survient après le constat de l'épuisement des équipes en mars-avril 2016. Un établissement dans le 3e arr. a déjà **testé** ce principe. Le bilan est positif: moins de fatigue pour les agents. Nous remercions la direction et les équipes des crèches pour leur implication et leur contribution à l'amélioration des conditions de travail des agents. **Seul bémol** : la politique de la ville ne prend pas assez en compte la pénibilité des métiers autour de l'enfant. D'après les agents, ces établissements n'auraient pas besoin de fermer plusieurs semaines dans l'année si les équipes étaient renforcées et si la convention avec la CAF était renégociée.

Seules ces revendications amélioreront à la fois le service public et la santé des agents au travail.

Section des Ecoles: ATSEM en colère

Depuis plusieurs années, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) **se battent** pour faire reconnaître leurs qualifications et améliorer leurs conditions de travail.

Ces personnels ne bénéficient d'aucune reconnaissance, que ce soit en termes : de rémunération, de déroulement de carrière, du niveau de pénibilité. Par ailleurs, l'évolution des rythmes scolaires a créé une surcharge de travail et donc une dégradation des conditions de travail. Devant le manque de considération de cette profession, **la résignation** n'était plus à l'ordre du jour !



Manifestation à Lyon ©photo : Sébastien Douillet.

Le 14 décembre 2016, le dossier avec les revendications des syndicats (intersyndicale CGT-FO-FAFPT), est passé pour avis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT). La CGT ville de Lyon a donc posé un préavis de grève ce jour-là et un rassemblement a eu lieu devant la préfecture. Trois cents ATSEM, de différentes collectivités étaient présentes. La CGT était majoritaire. Une délégation de cinq personnes dont la CGT a porté les revendications des ATSEM à un chargé de mission mandaté par le préfet.

Par la grève et dans de multiples rassemblements, les ATSEM ont pu faire entendre leurs revendications : la clarification des missions des ATSEM, la résolution du problème de double hiérarchie (Education Nationale, Collectivité territoriale), la reconnaissance de la pénibilité, un accès à la formation professionnelle tout au long de la carrière, un déroulement de carrière avec la possibilité d'intégrer la catégorie B, la reconstruction de carrière par la prise en compte de l'ancienneté (supprimée lors des transpositions des accords JACOB en 2007), la reconnaissance de la pénibilité du travail avec les enfants qui a été largement reconnue pour les enseignants puisqu'ils ne travaillent que 6 heures par jour à leur contact contre 8 heures en moyenne pour les ATSEM, un meilleur déroulement de carrières des ATSEM au même titre que tous les autres agents des écoles.



Manifestation à Lyon ©photo : Sébastien Douillet.

Section Culture: Suite du mouvement social dans les théâtres et à l'Opéra



Vue de l'Opéra © photo: Katia Philippe

Suite au mouvement social, le protocole de **sortie de grève** pour les théâtres et l'opéra a été signé le **21 décembre 2016**. Ce fut un beau cadeau de Noël pour les camarades qui se sont mobilisés. Ils ont fait grève, entraînant l'**annulation** de la première d'*Une nuit à Venise*.

Pour mémoire, une première grève avait eu lieu en **novembre** avec l'annulation de deux représentations à l'Auditorium et au Théâtre Nouvelle Génération (TNG). En **octobre**, un préavis de grève à l'Opéra avait été levé suite à la satisfaction de nos revendications sur les indemnités de déplacements.

La lutte paye ! 2017 nous trouvera plus déterminés encore, renforcés dans nos convictions, pour le progrès social, l'amélioration de nos conditions de travail et de notre pouvoir d'achat.



Témoignage d'un militant

"Depuis plus d'un an, les représentants de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) nous promenaient de réunion en réunion. Ils semblaient assumer pleinement les orientations prises par certains directeurs des théâtres :

- le **gel** systématique des postes
- la **précarisation** des équipes
- la **délocalisation** de la sous-traitance
- la **suppression** de postes, le plus souvent dans les services techniques
- le fait qu'une équipe à effectif constant s'occupe de **deux théâtres** au lieu d'un.

Nous avons donc **perdu un an**. Nous aurions pu travailler en bonne intelligence, dans un dialogue constructif afin de rétablir des conditions de travail décentes. Mais cela semble impossible! Il **faudrait forcément en passer par un conflit**, affirmer son obstination, pour être entendu !

Les théâtres sont donc entrés dans un conflit. Les équipes techniques se sont fortement mobilisées en novembre et en décembre.

A l'Opéra les intermittents ont soutenu leurs collègues fonctionnaires, en les accompagnant dans les débrayages. Il y a eu **cinq** annulations de spectacles et deux actions avec distribution de tracts lors des premières devant le théâtre des Célestins et devant l'Opéra.

Nos revendications ont été relayées par la presse écrite et audiovisuelle. Nous avons rencontré plusieurs politiques.

Les mouvements grévistes **ont permis** de "dégeler" quelques postes et de rétablir le poste de chef machiniste à l'Opéra qui avait été supprimé lors du Comité Technique le 15 novembre 2016. Ils ont aussi permis de faire réévaluer le forfait de tournée et de le compléter avec deux forfaits (de responsabilité et de dimanche).

Le suspens concernant le statut juridique du théâtre des Célestins, devrait cesser avec l'annonce publique d'une décision définitive en **février 2017**.

Pouvons-nous être satisfaits de ce résultat? En tout cas, nous pouvons admettre que la mobilisation a porté ses fruits. Notre démarche ne s'arrête pas là, en particulier à l'Opéra où la situation s'avère toujours complexe et tendue."



Vue de l'Opéra © photo: Katia Philippe

La Direction Economie du Commerce et de l'Artisanat (DECA)



Il existe **deux services** dans cette direction directement liés aux commerçants : les ambulants et les sédentaires. Au sein du service sédentaire, les agents subissent une **désorganisation du travail** : absence de procédure claire, pressions sur les agents, perte de sens du travail.

Certains avouent même venir travailler « la boule au ventre ». Ils ont peur de la hiérarchie. Bref, ils n'en peuvent plus ! Un rendez-vous avec les agents a été demandé au Directeur Général des Services et à l'adjointe politique pour évoquer ce sujet préoccupant. Si toutefois ils n'étaient pas entendus, un **préavis de grève** pourrait être envisagé ! Affaire à suivre ...

5 arguments pour aller vers les 32 heures

1 La réduction du temps de travail sauvera et créera des emplois

Contrairement aux idées reçues, la **réduction du temps de travail** est une réalité de longue date : entre 1970 et 2010, la durée réelle du temps travail est en baisse dans tous les pays de l'OCDE. Le vrai débat se situe donc entre, d'une part, une **RTT imposée** aux salariés et d'autre part, une **RTT choisie**, encadrée par la loi et négociée par des accords collectifs. Les lois Aubry ont permis la création de 350 000 emplois directs, elles ont permis une période inédite de croissance, un **niveau du dialogue social inégalé** depuis et une réduction réelle du temps de travail. Mettre en place les 32 heures hebdomadaires c'est donc créer de l'emploi rapidement, massivement. Le passage réel à 32 heures est potentiellement source de création de **4 millions d'emplois**.

2 Mieux vivre et travailler mieux

Historiquement la RTT a été conquise pour permettre aux salariés d'être en meilleure santé et améliorer leur sécurité au travail. Ce fut le cas de la journée de 8 heures, de la semaine de 40 heures puis celle des 35 heures. La nouvelle RTT que nous proposons, encadrée par la loi, doit s'accompagner de **créations d'emplois** et doit aussi prendre en compte une meilleure organisation du travail négociée avec les salariés et leurs syndicats. La réduction du temps de travail ne doit pas se traduire par une hausse de l'intensification du travail, au contraire. Dans cet objectif, il est nécessaire de transformer le travail et son organisation pour permettre aux salariés d'avoir la possibilité de s'y épanouir. C'est en **libérant la parole** des salariés sur leur travail qu'on contribuera à éviter les dérives auxquelles nous avons assistés lors de la mise en place des 35 heures.

3 Gagner enfin des droits en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le premier facteur d'inégalité femmes/hommes est le **temps de travail**.

- Le nombre de femmes travaillant la nuit a doublé en 20 ans
- Les tâches ménagères sont toujours assumées à 80 % par les femmes
- 80 % des salariés à temps partiel sont des femmes

La différence de temps de travail est donc la première cause des 27 % d'écarts salariaux entre hommes et femmes.

Les temps partiels enferment les femmes dans la **précarité** avec des salaires inférieurs au seuil de pauvreté. Les femmes subissent également des carrières discontinues, étant contraintes de s'arrêter pour élever les enfants.

Baisser le temps de travail, c'est mieux le partager et permettre aux femmes à temps partiel d'accéder enfin à un temps plein.

4 La nouvelle RTT s'attaquera aux inégalités et à la précarité

En matière de RTT comme en matière salariale, les inégalités se sont creusées en France.

Si la durée légale du temps de travail en France est fixée à 35 heures hebdomadaires, la durée effective moyenne par salarié est de 39 heures et celle des travailleurs à temps partiel est de 23,5 heures. En 1983, 9 % des salariés étaient à temps partiel, ils ou plutôt elles représentent 20 % aujourd'hui.

Or, **60% des travailleurs** à temps partiel subissent le temps partiel et souhaiteraient exercer leur activité à temps plein. En tout, ce sont **6 millions** de personnes qui sont privées d'emploi sans aucune activité ou avec une activité réduite. Nos propositions visent à permettre à des millions de salariés d'accéder à un temps plein à 32 heures, à résorber la précarité et les contrats courts subis, à permettre aux salariés de partir plus tôt en retraite pour cause de pénibilité.



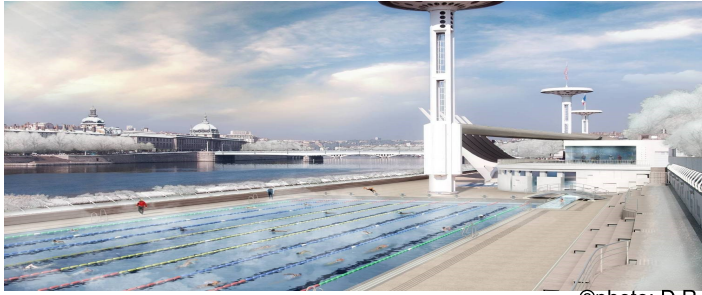
5 Aujourd'hui, les salariés travaillent bien plus que 35 h

La durée réelle du travail en France est d'environ 36 heures hebdomadaires (temps plein et partiel inclus), nous nous situons au-dessus de l'Allemagne dans ce domaine. En réalité, elle est de 39 heures pour les temps pleins. Les cadres travaillent en moyenne 44h30 par semaine, les techniciens 42h30 par semaine. Ces chiffres sont sous-estimés, car nombreux sont les salariés qui effectuent des heures supplémentaires sans paiement ni récupération. Les technologies de l'information et de la communication amplifient ce phénomène et conduisent à une **intensification** du travail et à un brouillage des frontières entre vie privée et vie professionnelle. 75 % des cadres disent utiliser les outils numériques à des fins professionnelles en-dehors de leur lieu et temps de travail. **Casser le cycle austéritaire** passe par une nouvelle RTT sans perte de salaire à l'échelle nationale et une nouvelle directive européenne baissant le temps de travail hebdomadaire.

Source: www.cgt.fr



La piscine du Rhône plébiscitée



©photo: D.R.

Le fort taux de fréquentation du **centre nautique Tony Bertrand** prouve l'intérêt croissant des Lyonnais pour les sports d'extérieur et pour le plaisir de nager en plein air au cœur de la cité.

Les piscines de Lyon offrent un **service public de qualité**, avec une large amplitude horaire. Le temps de travail des agents s'est d'ailleurs adapté à cette amplitude. Ils sont présents de 6h à 22h mais également les dimanches et les jours fériés.

La CGT a obtenu lors d'actions précédentes, une valorisation de ce temps de travail atypique.

Nous étions présents notamment, lors de l'**ouverture** pour la deuxième saison (2015-2016). Car pour répondre à l'engouement du public, la piscine est désormais ouverte **les lundis et mardis**.

Ce changement est intervenu dans un contexte de "marge de manœuvre", avec un effectif constant et n'a pas été soumis au Comité Technique(CT).

La CGT a réagi et a demandé un CT concernant les points suivants:

- les deux jours d'ouverture supplémentaires
- la valorisation de l'investissement du personnel en effectif réduit
- la **création de postes** supplémentaires en filière technique et d'éducateurs sportifs. Notamment l'application du vote du CT de 2015 sur l'intégration du poste de technicien dans l'équipe technique.

Il faut savoir que deux jours supplémentaires d'ouverture, implique en interne, **26 heures de travail** pour l'ensemble des équipes. Les postes demandés ne représentent qu'un ajustement logique pour assurer cette demande d'ouverture.

L'ensemble de ces revendications ont été portées par la CGT. Nous avons **obtenu**:

- Une prime exceptionnelle
- des postes supplémentaires d'agents techniques, de technicien et d'éducateurs sportifs

Concernant les postes de maître nageur sauveteur, une action est en cours. Une étude de la situation sera faite par la CGT jusqu'en mai avant restitution à la direction des sports.

Du nouveau pour les contractuels



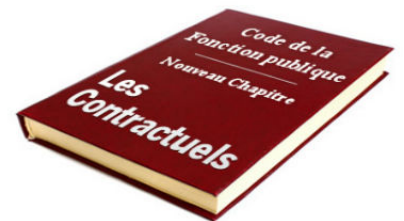
En 2014, les contractuels **avaient voté** pour les élections au Comité technique (CT). **En 2018, ils voteront** également pour les **Commissions Consultatives Paritaires** (équivalent des CAP pour les

titulaires).

Ces Commissions Consultatives Paritaires ont été créées par décret du 23 décembre 2016. Comme pour les CAP, les listes sont à présenter par catégorie : A, B et C.

Avant décembre 2018, nous devons donc nous organiser, en plus des élections CT et CAP, pour présenter des **candidats contractuels** dans chacune des catégories A, B et C.

Sont électeurs et possiblement candidats, les contractuels qui sont présents **depuis plus de 6 mois** à la date de l'élection.



Le nombre de sièges à pourvoir, 6 à 8 titulaires et autant de suppléants selon la catégorie, va nécessiter un **travail supplémentaire** pour nos syndicats CGT et UGICT CGT.

Préparons-nous dès à présent, en nous adressant à nos collègues contractuels, pour leur proposer de se **syndiquer** et d'être **candidat** l'an prochain.

Pour mémoire, dans le bilan social 2015, le nombre de non titulaires était de **1 190 personnes** à la Ville de Lyon.

Ouverture de la piscine de Gerland



Qualifiée d'insalubre et de vieillissante, elle devait fermer cette année.

Coup de théâtre: le maire annonce l'**ouverture** pour l'été 2017 !

La CGT s'interroge :

- sur la **pertinence** de cette décision,
- sur les moyens de réfections envisagés
- sur les conditions de fermeture pendant les jours d'exploitation.

Elle soumettra ces questions en **Comité Technique**.



Syndicalisation des cadres

Les cadres constituent un enjeu stratégique de toute transformation du travail, des garanties collectives, de la mise en œuvre des réformes et des réorganisations impactant l'ensemble du salariat. Les cadres sont à la fois **victimes** et acteurs des entreprises et des services publics.

Si nos syndicats appréhendent bien leur dimension «victime» par les défenses individuelles notamment, il est beaucoup moins fait appel à leur dimension « **acteur** » avec toutes les contradictions qu'ils peuvent vivre dans l'exercice de leurs responsabilités.

Or, c'est une des **clés** des victoires syndicales, que d'associer toutes les catégories de salariés dans la démarche revendicative. Par exemple, pour le dossier de la **dématérialisation comptable** la CGT a organisé dès 2015 un groupe de travail regroupant des professionnels des trois catégories A, B et C. La Ville de Lyon annonçait alors 40 suppressions de postes. **Premier recul** début 2016, la suppression de postes n'est plus un préalable !

Après participation depuis plus d'un an dans les réunions avec l'administration, nous avons commencé un travail de terrain avec l'appui des élus du CHSCT, pour évaluer avec les agents les conséquences des transformations annoncées. C'est bien l'alliance des professionnels des trois catégories A, B et C qui nous a permis de mieux comprendre les enjeux, d'organiser un travail syndical efficace et d'obtenir des avancées.

La CGT a l'ambition d'être le syndicat de **tous les travailleurs**. Pour cela il nous appartient de faire avancer les convergences revendicatives des cadres avec celles des ouvriers et employés. Les salaires, les conditions de travail, la défense du statut, la réduction du temps de travail concernent toutes les catégories A, B et C.

La confrontation des points de vue, à partir de la diversité des situations de travail, permet de construire une **parole commune**, basée sur les valeurs fondamentales de la CGT. La convergence revendicative n'est possible qu'en partant du vécu au travail de chaque groupe ou catégorie d'agent. L'UGICT CGT n'est pas une CGT bis mais bien l'outil de toute la CGT pour syndiquer les cadres A et B et faire avancer la convergence des luttes.

Philippe Martinez déclarait le 20 octobre 2016 : « la CGT ne s'adresse pas aux ingénieurs, cadres et techniciens parce que les catégories ouvrière déclinerait mais parce qu'elle a besoin d'être la CGT de tous les salariés ».

Loi travail: l'abrogation c'est possible!



Et oui, ce n'est pas terminé!

Mercredi 11 janvier le groupe Front de Gauche soumettra au Sénat, un projet d'**abrogation de la loi travail**.

C'est l'occasion de réaffirmer notre opposition à cette loi de recul social mais aussi de relancer le débat autour des propositions de la CGT pour un **vrai droit du travail progressiste**.

Pendant plusieurs mois, nous nous sommes mobilisés. Ensemble avec les salariés et les jeunes, nous avons contesté cette loi El Khomri .

Malgré un désaccord qui ne s'est jamais démenti d'une majorité de français, le premier Ministre Manuel Valls a utilisé par trois fois, le 49-3, pour **imposer** ce projet promulgué le 8 août 2016.

Cette loi minoritaire est aujourd'hui **toujours contestée**, car elle :

- engendre de la précarité
- facilite les licenciements
- affaiblit le code du travail.

Les premiers **effets néfastes** sont déjà observés dans les entreprises. Par exemple, l'accord d'entreprise pourrait devenir la règle et conduirait à des remises en cause majeures:

- majoration de 10% des heures supplémentaires au lieu de 25 %
- allongement du temps de travail
- remise en cause des 35 heures
- baisse des salaires.

Sous prétexte de préserver ou développer l'emploi, un accord d'entreprise peut s'imposer au contrat de travail y compris en matière de rémunération et durée de travail. Parce qu'**elle est nocive**, la loi travail doit être combattue dans l'entreprise et il **faut agir pour obtenir son abrogation !**

Un rassemblement unitaire a eu lieu mercredi 11 janvier 2017 à Paris.



Et si on parlait "travail"?

Rencontre avec Marie S., aide-soignante dans un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

Peux-tu nous parler de ton travail ? C'est quoi le métier d'aide soignante en EHPAD ?

De façon imagée, c'est être les bras et les jambes des personnes âgées pour tous les gestes du quotidien. On les aide et on les accompagne de jour comme de nuit pour : se lever, s'habiller, s'alimenter, se souvenir... Mais aussi faire de la prévention-santé et prodiguer les soins. On connaît bien nos résidents. On détecte rapidement les problèmes de santé et on peut alerter. Nous sommes aussi le « 1er œil » : le relais entre la personne âgée et l'infirmière. On travaille ensemble et on échange en plaçant les résidents au centre de notre collaboration.

Qu'est ce qui te plaît dans ce métier ?

C'est passionnant de travailler sur l'humain, il n'y pas de routine. Les personnes âgées nous surprennent tous les jours. Leur façon d'être, de penser, d'agir, changent.

Dans ton établissement, il y a eu un changement important. Est-ce que tu peux nous l'expliquer ?

Avant, c'était une EHPAD de 42 résidents mais aujourd'hui ils sont 90. La ville de Lyon a décidé d'augmenter la capacité avec des moyens colossaux, avec du matériel à la pointe. Sauf qu'à l'ouverture, il y a eu une montée en charge. Tout de suite, on a senti le manque criant de personnel. Quelques postes ont été créés mais il y a eu des changements importants dans l'équipe. Lors des six premiers mois d'ouverture, beaucoup d'agents ont été déçus, maltraités par la direction, usés et sont partis. Les postes n'ont pas tous été remplacés. C'est à ce moment là que nous avons fait appel à la CGT de la ville de Lyon début 2015.

Aujourd'hui, vous en êtes où ? Quelle est votre démarche ?

La démarche s'est construite avec la CGT, en partant de la liste de nos difficultés. Tout cela a pris du temps et c'est vers le milieu de l'année 2016 que la CGT nous a suggéré de construire une nouvelle organisation et de la soumettre à la direction. Cela devenait urgent, au regard des nombreux arrêts maladie et des accidents du travail. Par exemple, on a ciblé les points de difficultés sur une journée type et on s'est demandé comment on pouvait améliorer les choses. Nos inquiétudes étaient tournées à la fois vers les résidents et vers l'ensemble de l'équipe en souffrance. Même les nombreux intérimaires abandonnent et ne souhaitent plus revenir. Le médecin coordinateur relève également des dysfonctionnements. Ce n'est pas ce que le service public devrait offrir. Nous avons perdu le sens de ces trois mots : le service public. Nous avons le sentiment d'être dans le privé, subissant une pression financière. Où se trouve l'égalité de traitement?

Comment les agents non titulaires réagissent ? Sont-ils acteurs de cette démarche ?

Ceux qui restent en général sont impliqués et investis. Il n'y a pas de scission entre titulaires et non titulaires mais ils parlent moins librement car ils craignent pour leurs contrats.

Une fois que vous avez listé vos difficultés, avez-vous soumis vos propositions à la direction ?

Juin 2016, nous avons fait une réunion avec tous les agents de l'EHPAD, la direction et la CGT pour dénoncer la situation. Août 2016, nous avons soumis des propositions que nous avons réajustées. Une réorganisation a été proposée le 27 septembre 2016 au CCAS. Nous sommes dans l'attente de sa concrétisation.

Cette nouvelle organisation du travail n'implique pas de coût supplémentaire pour la ville. Il y a cependant un réel besoin de renforcer l'effectif notamment avec la création de cinq postes : deux infirmières et trois aides-soignantes.

La direction a reconnu les difficultés mais ne souhaite satisfaire que 25% des propositions. Il faut savoir qu'aujourd'hui l'activité des agents est tournée vers l'apparence, le ménage du lieu au détriment des soins et de l'attention portée aux personnes âgées. C'est en partie là-dessus que l'on voudrait faire changer les choses et surtout replacer le résident au coeur de nos missions!

Comment as-tu vécu cette expérience ?

Parfois j'étais découragée surtout face aux tentatives de clivage et de sabotage de la direction. C'est fatigant et motivant à la fois. On apprend aussi beaucoup sur soi.

Etre accompagné par la CGT, nous a donné de l'espoir aussi. Face à une direction hostile et tout au long de ce processus, nous nous sommes sentis soutenus.

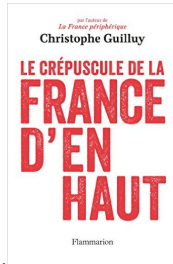
Merci Marie S. pour ce témoignage porteur d'espoir et pour ta disponibilité. Pour 2017, on ne peut que vous souhaiter de voir aboutir cette nouvelle dynamique !



Trois livres à lire

Voici un essai décapant qui ne va pas vous laisser indifférent ! Son auteur, le géographe Christophe Guilluy y explique l'aveuglement des élites face aux inégalités. Il explique que la bourgeoisie d'aujourd'hui, qu'elle vote à droite ou à gauche, profite des bienfaits de la mondialisation, boute hors des métropoles les classes populaires et les relègue dans la France périphérique.

Le crépuscule de la France d'en haut. Ed. Flammarion, 256 p. 16 €.



Le bateau usine de Takiji Kobayashi est un best seller au Japon. Ecrit en 1929, l'auteur décrit la condition ouvrière des japonais au début du XXe siècle, sur un bateau, mais aussi dans les mines, dans les champs. Les conditions de travail sont déplorables pour ces marins. Ce livre raconte à merveille les luttes, les brimades, les divisions entre les pêcheurs, les ouvriers pour une seule chose « le profit des capitalistes ». Ce roman est aujourd'hui au Japon, une vraie référence de la lutte des classes, de l'engagement pour de meilleures conditions de travail et une meilleure répartition des richesses. Il a été décliné sous toutes ces formes : livre, manga et cinéma « les bateaux de l'enfer ».

Le bateau usine . Ed.Yago (diffusion De Borée). 144 p. 18 €.



Le Talon de fer est certainement le plus grand roman politique de Jack London. Il y dépeint une société capitaliste après l'écrasement d'une rébellion fictive : la "commune de Chicago" qui regroupait toutes les forces socialistes. Roman révolutionnaire empreint de colère qui raconte une lutte sociale sans merci. Le romancier s'emploie également avec brio à décrypter les mécanismes historiques et politiques qui mènent à la confrontation entre le peuple et ce qu'il appelle « l'oligarchie ». D'un côté, on y retrouve la flamboyance, l'énergie et l'idéalisme de London, de l'autre, une noirceur déjà dépressive et une conclusion tombant comme un couperet : la révolution n'aura pas lieu.

Le Talon de fer. Ed. Pébus. 2003.



Cafés-débats: Penser la démocratie

La démocratie est sur toutes les lèvres : elle habite les révolutions, elle travaille les relations familiales et le monde professionnel ; elle est toujours insatisfaisante, sans cesse en crise, mais sans cesse souhaitée, toujours requise, parfois même imposée comme un modèle indépassable. La Bibliothèque municipale de Lyon propose des cafés débats de décembre à février.

Mardi 24 janvier 2017 de 18h30 à 20h30

Un revenu universel, la voie vers plus d'autonomie ou vers plus de précarité ? Débat contradictoire

Mercredi 1er février 2017 de 18h30 à 20h30

Peut-on (ne pas) parler de démocratie au travail aujourd'hui?

Vous pourrez également visionner les conférences sur le site web: <https://www.bm-lyon.fr>



Un bon dessin vaut mieux qu'un long discours



LES CONTRADICTIONS DE L'ÉLECTORAT DE DROITE



1947, scission entre la CGT et FO



Il y a 70 ans, en **décembre 1947**, un évènement important survient pour le mouvement syndical: la scission de la CGT avec **la création de FO**.
Cinq secrétaires confédéraux : Léon Jouhaux

Robert Bothereau, Georges Delamare, Albert Bouzanquet, Pierre Neumeyer quittent la CGT pour créer Force Ouvrière en février 1948.

Certains, au cours des années écoulées, ont justifié cette scission en décrivant une CGT livrée au Parti Communiste et une Force Ouvrière indépendante. Ce n'est pas la **vérité**.

Il y avait bien deux conceptions du syndicalisme. D'un côté la CGT influencée par le Parti communiste et de l'autre, Force Ouvrière proche de la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO), le parti socialiste.

Au-delà d'une conception différente du syndicalisme, on assiste à une **fracture idéologique** entre la CGT et le Parti Communiste qui rejettent le Plan Marshall et Force Ouvrière et la SFIO qui le soutiennent.

Cette **scission**, comme celle de 1922 entre la CGT et la CGT-U, a considérablement affaibli le mouvement syndical alors que la réunification de 1936 a généré une forte vague d'adhésions.

La question que l'on peut se poser concerne une éventuelle seconde réunification. Personne ne peut répondre cependant. Notre rôle n'est bien entendu, pas de refaire l'histoire mais d'étudier les évènements du passé. Car c'est en connaissant son passé que l'on avance.

Nous pouvons tout de même nous demander si une **réunification** serait souhaitable pour le mouvement syndical ? De mon point de vue, **oui**. Par ailleurs, les différences idéologiques aujourd'hui sont-elles plus fortes qu'en 1947 ? Toujours d'après mon analyse, je répondrais qu'elles sont moins fortes qu'en 1947. Pour preuves les luttes communes menées contre la loi travail.

Cette **unité**, quelques années en arrière, était impensable. Je pense que les différences idéologiques sont moindres et quant au regard que portent les deux confédérations sur les luttes, celui-ci s'est bien rapproché. Alors un jour peut-être... Certes ce n'est pas pour demain car il faut du temps. Comme en 1936, cela viendra surtout de la base.

Charles Romain

IHS CGT RHÔNE
SALLE 18 BOURSE DU TRAVAIL
PLACE GUICHARD 69003 LYON
Site internet : ihscgt69.org

Pas de "bonne santé" sans la sécurité sociale

Janvier, le mois des voeux et de cette phrase répétée inlassablement : « **bonne année, bonne santé** ».

Lorsque vous l'entendrez, vous ne penserez pas forcément qu'il ne peut y avoir de bonne santé sans la **sécurité sociale** et pourtant c'est une certitude.

Certains politiciens ou grands patrons utiliseront cette formule traditionnelle tout en poursuivant dans l'année, leur objectif de démantèlement de la sécurité sociale.

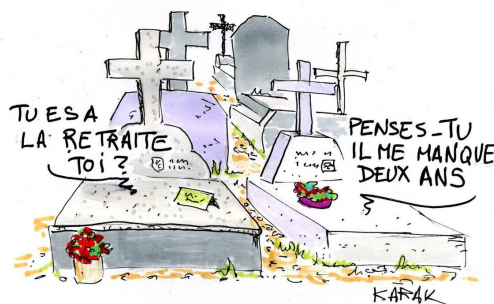
Il nous faut être conscient de cette réalité : Si demain la **casse** de la sécurité sociale continue, des millions de Français ne pourront plus se soigner.

Les complémentaires santé considèrent la santé comme une marchandise. Elles mettent en place des options inégalitaires. Nous serons soignés en **fonction de ce que nous payons** et non pas en fonction de nos besoins.

Pour mémoire, le Conseil National de la Résistance proclamait : " je cotise suivant mes moyens, je suis soigné suivant mes besoins".

Charles Romain

bonne année!



ZOOM SUR...



32h pour moi, des emplois
créés pour les autres



Travailler moins, travailler mieux, travailler toutes et tous •

www.cgt.fr



<https://www.facebook.com/ConfederationGeneraleTravail>



<https://twitter.com/lacgtcommuniqu>

